

# REGLEMENT INTERIEUR DU GOLF DE TEYNAC

## **Conditions d'utilisation des installations**

Les installations sont ouvertes toute l'année à l'exception du 01 janvier et du 25 décembre. Toute ou partie des installations peut être fermé exceptionnellement pour gel, dégel, neige, travaux et compétitions privées. Un planning prévisionnel annuel est affiché à l'accueil ou à défaut fera l'objet d'un avertissement par email.

## **PARCOURS**

Pour accéder au parcours tout joueur doit être titulaire d'une licence FFGOLF, elle est aussi obligatoire pour souscrire un abonnement. Les droits de jeux sont délivrés pendant les heures d'ouverture de l'accueil du golf, 08h-18h en hiver , 08h-19h le reste de l'année et peuvent être utilisés après l'heure de fermeture de l'accueil. En cas d'utilisation des installations après la fermeture de l'accueil, la direction du golf décline toute responsabilité.

l'abonnement est un droit d'accès au parcours pendant sa durée de validité et dans les conditions relative à sa catégorie, dans la limite des disponibilités du parcours. la durée de validité se calcule de date à date. La direction se réserve le droit de mettre fin à tout abonnement mensualisé après deux prélèvements non honorés.

Le green fee est un droit de jeux d'utilisation nominatif du parcours pour y jouer 9 ou 18 trous dans l'ordre conventionnel du tour. les droits de jeux doivent être réglés pendant les heures d'ouverture de l'accueil du golf et avant l'accès au parcours.

Chaque joueur est tenu de réserver une heure de départ, à l'accueil, par téléphone ou sur le site de réservation. Avant d'accéder au parcours le joueur devra obligatoirement passer à l'accueil pour être enregistré. Toute personne ayant réservé un départ et ne pouvant venir jouer doit en informer l'accueil au minimum 1 heure avant son départ pour décommander. Si un joueur ne s'est pas présenté à l'accueil 5 minutes avant son départ, l'accueil pourra réattribuer le départ à un autre joueur. Les départs se font du départ n°1. Il est interdit de partir du départ n°10 sauf autorisation de l'accueil. dans ce cas les parties ayant fait les 9 premiers trous seront prioritaires. Les parties sont limités au nombre de 4 joueurs, en cas d'affluence l'accueil se réserve le droit de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

## **PRACTICE**

L'accès au practice est libre et gratuit, seul le prix de la consommation de balles devra être acquitté. Les balles, les seaux, les tapis de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Les balles de practice sont interdites sur le parcours.

Le putting green est situé devant l'accueil du golf il est libre et gratuit, les approches sont interdites ainsi que les balles de practice.

## **CLUB HOUSE**

L'accès à l'accueil, au pro-shop et au restaurant est autorisé avec ses chaussures de golf. Cependant, il est demandé aux personnes y accédant de brosser leurs chaussures par respect pour le personnel d'entretien.

## **PARKING**

Le parking n'est pas surveillé et la direction décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction sur les véhicules. il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les voitures.

## **ETIQUETTE**

Le golfeur s'engage à respecter l'étiquette.

Une tenue vestimentaire et un comportement correct sont exigés.

les joueurs doivent respecter les autres joueurs et notamment jouer en partie de 4 maximum, attendre que les joueurs qui les précèdent soient hors d'atteinte et respecter la durée de temps de jeu maximale qui est de 4h10 pour des parties de 2 ou 3 joueurs et 4h30 pour des parties de 4 joueurs.

- Ne vous laisser pas distancer par la partie qui vous précède
- Quitter immédiatement le green quand vous avez fini de jouer le trou
- Soyez prêt à jouer quand votre tour arrive
- Evitez les multiples coups d'essai
- Quand vous cherchez une balle, laissez immédiatement passer la partie qui vous suit sans attendre que les 5 minutes accordées soient écoulées.
- Replacer les divots
- Relever les pitches sur les greens
- Faire des coups d'essai en dehors de l'aire de départ
- Ratisser les traces de club et de pas dans les bunkers
- Ne pas sortir la balle du trou avec le club
- Ne pas marquer la balle sur un green en griffant la surface du green

## **COMPETITION**

Les compétitions sont organisées par le golf sauf exception.

Les inscriptions aux compétitions se font soit à l'accueil, par email ou par téléphone et sont clôturées 24h avant la compétition.

Pour prendre part à une compétition le joueur devra être licencié FFGOLF, fournir un certificat médical, s'acquitter d'un droit de compétition et d'un green fee pour les non abonnés.

Il relève de la responsabilité des participants de se tenir au courant de leur heure de départ qui seront publiées sur le site internet.

L'annulation de la participation d'un joueur doit être signalée avant la publication des départs sur le site internet. En cas d'absence non prévue ou sans motif valable le joueur sera déclaré disqualifié. Les joueurs qui se présentent en retard, au maximum 5 minutes après leur heure de départ, et sans motif valable seront pénalisés de 2 coups sur le premier trou en application de la note de la règle de golf n°6-3a. A la fin de la compétition, la carte de score dûment complétée, signée par le joueur et cosignée par le marqueur, doit être remise à l'accueil. Les cartes de score incomplètes ne pourront être prises en considération. La remise des prix a lieu à la fin de la compétition. Si l'un des gagnants est absent lors de la remise des prix, son prix sera attribué au suivant sur la liste des résultats ou au tirage au sort.

## **L'ASSOCIATION**

L'association a pour objet l'encadrement et l'inscription des équipes aux compétitions fédérales.

## **LES ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les animaux domestiques sont tolérés dans l'enceinte du golf à la stricte condition qu'ils soient tenus en laisse et qu'ils n'occasionnent aucune dégradation et aucune gêne pour les personnes. A défaut le propriétaire sera tenu responsable des dégâts occasionnés et sera prié de quitter immédiatement le golf.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition du public. L'esprit général en est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.